

# PRATIQUE D'ENGAGEMENT



## Table des matières

Préambule .....	3
Objectif de la pratique .....	3
Les enjeux du milieu.....	4
Orientations d'engagement .....	4
Clientèles prioritaires .....	4
Secteurs et créneaux priorités .....	4
Répartition du fonds .....	5
Critères d'admissibilité et de sélection.....	5
Partenariats.....	6
Transparence .....	6
Faire affaire avec la Caisse .....	6
Administration du fonds.....	7
Procédure de dépôt de projet et d'analyse .....	7
Délais de présentation de la demande .....	7
Procédure de dépôt .....	7
Documents requis .....	7
Analyse de la demande .....	8
Visibilité .....	8
Annexe A .....	9

## Préambule

Le développement durable de sa collectivité s'inscrit dans la mission de la caisse, ainsi que dans ses valeurs, ses principes et la finalité de l'action coopérative. La caisse a une responsabilité en regard du développement de son milieu et doit se donner les moyens de mener une action concertée, efficace et visible.

L'engagement de la caisse dans son milieu se traduit non seulement par les contributions financières, mais également par le prêt, le bénévolat auprès d'organismes du milieu, par ses programmes éducatifs et son approche face aux membres à plus faibles revenus. La caisse peut soutenir financièrement les projets collectifs qui s'inscrivent dans ses orientations. Son outil privilégié pour ce faire est le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM).

La mission du FADM est de soutenir des initiatives structurantes du milieu en matière de développement et de dynamisme socio-économique, d'environnement, d'éducation coopérative et financière ainsi que de tout autre champ d'action prioritaire pour le milieu.

À travers sa participation au développement de son milieu, la Caisse véhicule les valeurs du Mouvement Desjardins :

- ❖ L'argent au service du développement humain
- ❖ L'engagement personnel
- ❖ L'action démocratique
- ❖ L'intégrité et la rigueur de l'entreprise coopérative
- ❖ La solidarité avec le milieu
- ❖ L'intercoopération

## L'objectif de la pratique

La pratique d'engagement de la Caisse dans son milieu a comme objectif de guider l'attribution et la gestion des commandites, dons investis via le Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Les orientations qui guident cette pratique ont été choisies en concertation avec le milieu et validées par nos membres lors d'une consultation. Cette pratique s'inscrit dans la réalité d'affaires de l'entreprise en tentant compte des besoins spécifiques de sa communauté, de sa planification stratégique et des orientations du Mouvement Desjardins. La pratique vise donc à :

- ❖ Encadrer l'engagement de la Caisse dans son milieu;
- ❖ Faciliter l'analyse, le traitement et le suivi des demandes de contributions;
- ❖ Répondre aux besoins des membres du milieu en appuyant des projets de développement pour le milieu;
- ❖ Assurer l'équité dans l'analyse des projets par des critères et orientations établis;
- ❖ Promouvoir la distinction coopérative et la participation démocratique des membres.

## Les enjeux du milieu

En analysant le portrait de tous les acteurs économiques importants du milieu en 2017, la Caisse a identifié les enjeux suivants :

- ❖ Développement de l'entrepreneurship local
- ❖ Développement régional durable
- ❖ Amélioration des conditions et de la qualité de vie de l'ensemble des familles
- ❖ Inclusion sociale (jeunes, nouveaux arrivants, aînés, etc.)
- ❖ Démographie (diminution et vieillissement de la population)
- ❖ Attraction et rétention des jeunes familles
- ❖ Rareté de la main-d'œuvre
- ❖ Réussite et persévérance scolaire

## Orientations d'engagement

La Caisse souhaite soutenir le développement durable de sa collectivité. Elle s'est dotée, après consultation des ses membres, des orientations suivantes en matière d'engagement dans le milieu :

### Clientèles prioritaires :

- ◆ Les jeunes
- ◆ Les jeunes familles
- ◆ Les jeunes travailleurs
- ◆ Les personnes en situation financière précaire
- ◆ Les aînés
- ◆ Les gens d'affaires

### Secteurs et créneaux priorités :

Secteurs priorités	Créneaux
<b>Éducation</b>	Contribuer à l'éducation financières des jeunes de notre communauté et soutenir la persévérance scolaire
<b>Santé et saines habitudes de vie</b>	Participer à des projets liés à l'amélioration et à la promotion des saines habitudes de vie, de la santé et du bien-être
<b>Développement économique, emploi et entrepreneuriat</b>	Soutenir l'entrepreneuriat jeunesse
<b>Engagement social et humanitaire</b>	Contribuer à des projets visant le soutien des personnes en situation financière précaire, l'inclusion sociale des aînés ou l'accueil des nouveaux arrivants
<b>Culture</b>	Soutenir les promoteurs culturels de notre communauté

## Répartition du Fonds

Afin de pouvoir répondre aux demandes émanant du milieu, la Caisse a choisi une répartition du FADM dans les proportions suivantes :

- ❖ 80 à 85 % des sommes investies annuellement au FADM seront réparties dans les cinq secteurs définis dans la section orientations d'engagement.
- ❖ 15 à 20 % des sommes investies annuellement au FADM seront allouées aux projets émanant de la communauté.

## **Critères d'admissibilité et de sélection**

La Caisse favorisera ses membres dans l'attribution de ses contributions tout en acceptant de prendre en compte les demandes de non-membres considérant leur apport au développement du milieu.

Les associations, groupes, organismes, personnes ou promoteurs qui font appel à la Caisse pour une contribution doivent répondre aux critères suivants :

<b>Critères d'admissibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Être un regroupement, un organisme, une association, une coopérative ou personne morale à but non lucratif.               <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Les individus et les entreprises privées peuvent être admissibles dans le cadre de programmes tels que les bourses d'études, le support aux entrepreneurs, les programmes d'accès à la propriété.</li> </ul> </li> <li>❖ Projet ou événement se déroulant sur le territoire de la Caisse;</li> <li>❖ S'inscrire dans les orientations d'engagement de la Caisse.</li> </ul>
<b>Critères spécifiques de sélection ou d'analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Le projet s'inscrit dans la mission de la Caisse et ses orientations stratégiques;</li> <li>❖ Le nombre potentiel de bénéficiaires / personnes touchées;</li> <li>❖ Le projet s'inscrit dans les orientations du FADM;</li> <li>❖ Le projet favorise les valeurs de solidarité, de prise en charge et de concertation;</li> <li>❖ Le projet favorise le développement durable;</li> <li>❖ Le degré de visibilité offert;</li> <li>❖ La faisabilité et la pérennité du projet et/ ou de l'organisme;</li> <li>❖ Le pourcentage d'investissement de la Caisse;</li> <li>❖ Le projet est de nature coopérative ou porté par une coopérative;</li> <li>❖ La clientèle visée par le projet est une clientèle prioritaire identifiée par le milieu;</li> <li>❖ La parité homme-femme au sein de la gouvernance de l'organisme.</li> </ul>

<b>Exclusions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ Organisations non reconnues ou à but lucratif;</li><li>❖ Les fonds servent à des fins politiques ou sectaires;</li><li>❖ Les fonds servent à payer des salaires, des frais d'opérations courantes ou à combler des déficits;</li><li>❖ Les valeurs de l'organisme ne correspondent pas à celles de la Caisse</li><li>❖ La demande est présentée à titre personnel ou ne concerne qu'un seul individu;</li><li>❖ La demande est pour un événement personnel privé, pour un club social ou pour des groupes de pression ou de revendication;</li><li>❖ L'activité se déroule à l'extérieur du territoire de la Caisse;</li><li>❖ Les demandes servant à soutenir les activités régulières d'un organisme public ou d'un palier de gouvernement.</li></ul>
-------------------	---

## Partenariats

La relation qui est créée par l'octroi du soutien s'inspire de celle de la Caisse dans le cadre de ses opérations commerciales. Suivant l'importance de sa contribution, la Caisse peut exiger que l'organisme s'engage par écrit à respecter certaines obligations. Un protocole d'entente sera alors signé par les deux parties.

### Transparence

La Caisse et l'organisme s'engagent à faire preuve de la plus grande transparence dans le cadre de la contribution octroyée. L'organisme s'engage notamment à faire part de tout changement qui serait susceptible de modifier la contribution de la Caisse consentie pendant un certain nombre d'années.

### Faire affaire avec la Caisse

L'organisme s'engage à favoriser le développement de ses propres affaires avec la Caisse. Il s'engage à encourager ses parties prenantes à faire affaire avec la Caisse ou, plus généralement, avec des entités faisant partie du Mouvement Desjardins.

## Administration du Fonds

Le Fonds d'aide au développement du milieu est une ristourne collective dont le montant est déterminé chaque année lors de l'assemblée générale annuelle de la Caisse. Ce sont ainsi les membres qui décident du montant annuel attribué à ce fonds.

L'administration du Fonds d'aide au développement du milieu relève exclusivement du conseil d'administration de la Caisse. Le conseil d'administration est le seul responsable de l'utilisation des sommes affectées au fonds. La Caisse s'est dotée d'un comité coopération pour procéder à l'analyse préalable des projets, mais les décisions de contributions doivent être prises par le conseil d'administration.

Bien que la Caisse ne soit pas liée quant aux résultats, les membres seront consultés tous les trois ans<sup>1</sup> sur les orientations d'engagement du FADM de leur Caisse. Les membres réunis en assemblée générale doivent recevoir annuellement un rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu.

## **Procédure de dépôt de projet et d'analyse**

### **Délais de présentation de la demande**

Tout groupement, organisme, association, coopérative ou personne morale à but non lucratif désirant déposer une demande d'appui financier auprès de la Caisse doit le faire au plus tard le 10 du mois pour un traitement dans la même période, à l'exception de la période estivale du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. Les demandes seront traitées dans un délai de 60 jours suivant leur réception, dans la mesure où celle-ci est complète. Ce délai sera de 120 jours durant la période estivale.

Toutes les demandes doivent être soumises au moins 60 jours avant la tenue de l'événement<sup>2</sup>.

### **Procédure de dépôt**

Le dépôt de la demande peut se faire par voie électronique, par la poste ou en personne auprès de Caroline Rossetti, conseillère vie associative.

Le formulaire à compléter est disponible au [www.desjardins.com/caissefleuvmontagnes](http://www.desjardins.com/caissefleuvmontagnes) dans la section Engagement dans la communauté ou peut être expédié par courriel sur demande.

### **Documents requis**

Outre le formulaire, la demande doit être accompagnée de tous les documents nécessaires à l'analyse du dossier tels que les états financiers de l'organisme, un descriptif du projet, le budget du projet, le rapport annuel de l'organisme et le plan de visibilité.

Les demandes peuvent être expédiées par courrier électronique : [caroline.rossetti@desjardins.com](mailto:caroline.rossetti@desjardins.com)

Par la poste : Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)  
A/S : Caroline Rossetti  
2, rue Saint-Jean-Baptiste  
Baie-Saint-Paul QC  
G3Z 1L7

---

<sup>1</sup> L'année de référence pour le calcul de la période est 2019.

<sup>2</sup> Un projet soumis dans un délai trop court pourrait être refusé systématiquement

## **Analyse de la demande**

L'analyse préliminaire du dossier en utilisant une grille d'évaluation sera effectuée par la conseillère vie associative et sera par la suite présentée au comité coopération de la Caisse pour une première discussion.

Selon les recommandations du comité coopération, la demande sera par la suite présentée au conseil d'administration dans le cadres des rencontres mensuelles. Une décision finale sera alors rendue quant à l'implication de la Caisse dans le projet.

## **Visibilité**

La Caisse souhaite que les contributions réalisées via son Fonds d'aide au développement du milieu incluent de la visibilité afin de démontrer et de promouvoir auprès de ses membres son engagement dans la communauté. À cet égard, un montant pourrait être réservé et utilisé pour assurer la visibilité de la Caisse (budget d'exploitation des commandites et frais afférents). La Caisse peut également demander à ce que les administrateurs ou les employés soient présents lors d'événements liés au projet soutenu.

Lors d'un événement majeur récurrent qui bénéficie du Fonds d'aide au développement du milieu, la visibilité accordée sera évaluée annuellement afin de s'assurer que la Caisse continue de bénéficier d'un niveau de visibilité adéquat.